

INTRODUCTION

Le mot autonome vient du grec autos (soi-même) et nomos (la loi), soit en traduction littérale, qui se régit par ses propres lois.

Le Petit Robert nous dit :

« Qui se détermine selon des règles librement choisies. On dit d'une personne qu'elle est autonome lorsqu'elle est capable de se déterminer elle-même, lorsqu'elle ne dépend pas entièrement d'influences extérieures. L'autonomie qui lui est associée se caractérise par une réflexion et une capacité à faire des choix et à conduire sa vie de la manière qu'on a choisi. »

« Ni libre de faire tout ce qu'il veut, ni autosuffisant, l'autonome est au contraire au cœur des relations qui le relient à lui-même, aux autres, à son environnement où il puise les ressources dont il a besoin pour atteindre ses objectifs ». (Les clés de l'Autonomie, modèles et processus de l'accompagnement par Stéphanie DESFONTAINES et Stéphane MONTIER).

PRESENTATION GENERALE DU SERVICE DANS SA FORME ACTUELLE ET FUTURE

Le SAAJM proposait, jusqu'en début 2021, un accueil par deux couples d'assistants familiaux de 10 jeunes de 14 à 18 ans, voire 21 ans répartis sur 2 pavillons (5 filles et 5 garçons). Cette déclinaison de prise en charge a été conçue à l'origine dans le but de permettre à des jeunes de bénéficier d'une évolution de prise en charge plus adaptée à leur âge, leurs projets et objectifs. Les couples proposaient un accompagnement moins institutionnalisé, dans un fonctionnement familial axé sur leur propre système de valeurs. De plus, la situation géographique des pavillons, le petit effectif, la proximité des services urbains a permis d'expérimenter plus aisément certains actes. Les couples étaient les acteurs principaux de la prise en charge au quotidien et faisaient vivre le projet individualisé au sein des pavillons. Ils étaient soutenus par une Educatrice en charge de la conduite du projet avec l'Extérieur, une Psychologue et un Chef de Service.

Si au cours des deux décennies écoulées, nous avons pu accueillir quelques jeunes en primo-placement ou dans le cadre d'une orientation des services extérieurs, le SAAJM avait été tout d'abord pensé à sa conception comme une continuité du travail mené sur les services de l'internat ou du placement familial de la Maison d'Enfants de Luzancy. En effet, il était primordial, avant d'intégrer le service, que le jeune ait pu cheminer sur sa problématique, son histoire.

L'institution a fait le constat de la nécessité de voir évoluer les prises en charge en proposant une nouvelle alternative. La Maison d'Enfants, en accord avec le Conseil Départemental, fait alors évoluer les fondements du projet originel du SAAJM. Dans son ensemble, il reste une poursuite de l'Accueil pour des jeunes sans perspective de sortie des dispositifs de la Protection de l'Enfance (absence des familles, une évolution de la problématique peu suffisante ou plus accentuée, etc...) et ce, malgré une prise en charge sur les groupes de l'Internat et/ou un soutien à la parentalité. Pour mener à bien sa mission, l'institution n'a conservé que le pavillon initialement prévu pour les filles, Les Tanneries. Ce dernier est devenu alors le bâtiment principal du SAAJM d'une capacité de 5 jeunes. Si la mixité dans les pavillons n'y était auparavant qu'occasionnelle, elle en devient le principe de base.

Progressivement nous avons vu notre capacité d'accueil augmenté avec l'acquisition par le biais de location d'appartements auprès d'une agence de secteur. Cela a ainsi permis à 3 jeunes de se voir

proposer puis d'intégrer un logement en semi-autonomie pour la rentrée scolaire de septembre 2022. L'objectif étant qu'à terme, on puisse installer 2 autres jeunes.

Le glissement de l'accueil vers les appartements fait obligatoirement suite à un parcours sur le petit collectif « Les Tanneries ». En effet, une évaluation et détection par l'équipe des compétences du jeune à évoluer et gérer sans la présence constante de l'adulte sera réalisée dans les 6 premiers mois de son accueil. Les jeunes restants sur le dispositif « Les Tanneries » sont ceux pour lesquels l'accès ou la préparation à l'autonomie nécessite un étayage éducatif de proximité. Les axes de travail pour chacun des 10 jeunes restent identiques mais seront plus individualisés.

LES OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT SUR LE SERVICE ACCUEIL ADOLESCENTS-JEUNES MAJEURS

Accompagner un adulte en devenir

Très souvent les jeunes accueillis ont une image du modèle familial abîmé. En effet les raisons principales du placement sont liées à des carences éducatives, violence, etc..... De ce fait, ils ne connaissent que le modèle qui a conduit, à leurs yeux, à l'échec ou au placement. Une des difficultés réside en la création du LIEN et en l'instauration de la RELATION EDUCATIVE. Cela demande un investissement de l'Adulte auprès des jeunes. Celui-ci doit montrer qu'il a de l'intérêt pour l'adolescent qu'il ou elle est (son parcours, ses origines, ses envies, ses goûts, etc...) et qu'il ne reste pas figer sur l'image qu'il offre à voir. Au professionnel de mettre en place des espaces de rencontres, d'échanges tant en mode groupal qu'en mode individuel.

Philippe GABERAN (éducateur spécialisé, docteur en science de l'Education, formateur et chercheur en Travail sociale, auteur de La Relation Educative aux éditions ERES, 2003) commence par dénoncer ce qu'elle n'est pas : un processus de réparation ou de normalisation, une thérapie ou une action d'assimilation, une guérison ou une injonction à parler, la fabrication d'un éduqué par un éducateur ou la conformation à la demande d'autrui. En acceptant d'abandonner l'attitude de toute-puissance qu'implique la conviction qu'il pourrait décider pour l'autre, l'éducateur s'expose logiquement à la résistance de l'usager : « Il y a en toute créature une force intérieure lui permettant de revendiquer le fait d'être elle-même et pas seulement ce qu'un autre a voulu qu'elle soit » (p.123).

La relation éducative en est directement imprégnée : elle constitue un temps et un espace où une personne requise pour ses compétences accompagne une autre personne (enfant ou adulte) à passer du vivre à l'exister. Il s'agit de l'aider à s'accepter telle qu'elle est pour advenir à ce qu'elle veut devenir, de lui apprendre à faire ses propres choix au regard de ses capacités et à se transformer en actrice de sa propre vie, de favoriser l'appropriation de soi par soi. Étayer ce passage du paraître à l'être emprunte les voies de la confiance, du rétablissement de l'estime de soi et de l'accès à l'autonomie.

Et cela ne peut s'accomplir que si l'éducateur accepte le risque du transfert d'affects, son mode relationnel étant avant tout basé sur les liens d'attachement. La prise de distance ne se fait pas par l'évacuation des ressentis mais par leur transformation. Autre dimension essentielle, la relation éducative ne se joue pas dans le rapport de cause à effet : son efficacité n'est pas quelque chose qui se matérialise et s'offre immédiatement à la mesure. « Nul éducateur ne peut prédire l'influence de son art sur la personne confiée, et encore moins le devenir de celle-ci à partir du seul travail éducatif accompli » (p.16). Ce qui compte le plus pour le professionnel n'est pas tant le savoir-faire technique, mais la capacité de dégager l'autre de la dette en inscrivant la relation éducative dans le don.

L'accueil du jeune au sein du service et au travers un accompagnement par une Equipe de 7 éducateurs ETP de différents professionnels éducatifs induit inéluctablement une transmission de valeurs, de repères et de fonctionnement afin de permettre aux jeunes de développer compétences, expériences au plus proche de la réalité.

Permettre aux jeunes de se poser affectivement pour se sentir bien en société.

Fonctionnement général et cadre du service

L'ensemble de l'Equipe adapte son accompagnement à chacun, selon sa modalité d'accueil, au travers de règles de vie communes, de règles sociétales, et de respect. L'Equipe signifie à l'Adolescent ses droits et ses Obligations nécessaires et lui permet d'acquérir une expérience de vie en l'associant à tous les actes du quotidien. Concernant les jeunes accueillis sur les appartements, ils seront amenés à les réaliser seuls dans la pratique mais la préparation, le travail éducatif auront été menés en amont, ce qui implique de fait un échange, un bilan ensuite. Le respect de l'Autre, de son intimité, du cadre est incontournable pour le bien-être individuel et le collectif. Les échanges se doivent d'être réguliers. L'objectif étant de permettre à chacun d'évoluer dans un cadre suffisamment rassurant et ainsi s'autoriser à dépasser certaines difficultés, appréhensions.

Le quotidien

Durant leur accueil sur notre service, nous souhaitons permettre aux jeunes l'accès à une valorisation, une projection vers l'avenir, un devenir adulte, une prise de conscience de la réalité au travers de différents temps d'échange et de partage. Ces derniers seront supports à la construction d'une relation de qualité. Effectivement, au quotidien, nous avons pu constater que les jeunes, comme la majorité des jeunes de l'âge, sont centrés sur les nouvelles technologies, les réseaux sociaux, la société de consommation, les relations « virtuelles ».

Nous souhaitons qu'ils s'approprient une place au sein de la société dans laquelle ils vont être amenés à évoluer dans leur futur. Nous essayons de leur transmettre quelques notions de valeurs humaines, de connaissances des systèmes et une forme de protection.

Pour ce faire, dans le cadre de leur prise en charge au quotidien, nous nous efforcerons de susciter la curiosité, l'envie, la connaissance au travers de plusieurs supports, non exhaustifs :

Forums autour de la scolarité ou formation professionnelle,

Stages,

Echanges verbaux

Rencontres avec des personnes extérieures au dispositif ASE (CIO, Planning Familial, etc...),

Activités,

Clubs sportifs.

Concernant les Droits Communs, il relève de la responsabilité de tous les professionnels d'apporter une information soit à travers un échange ou soit au travers de consultation de documents d'informations. Nous avons rassemblé au fil des mois des plaquettes de différents organismes (CPAM, CAF, Mission Locale, Organisme de Formations, etc...) donnant des indications sur les droits et leurs modalités d'accès. Ceci ne remplace en rien les échanges. Les temps de rencontre avec les différents professionnels sont toujours à privilégier. Toutefois, certains organismes ne sont possibles à rencontrer qu'au moment du besoin réel (ex : Pôle Emploi). Au-delà de l'accompagnement éducatif, les besoins du futur adulte peuvent aussi être initiés au quotidien par l'Equipe Educative (ex : remplir un formulaire, prendre un rendez-vous).

Tous ces supports sont sujets de débats d'idées, de réflexion et d'analyse, de participation, ce qui peut les amener à mieux évoluer au sein de la société, de découvrir de nouveaux centres d'intérêts et de socialisation, explorer un ailleurs, accepter les règles des autres environnements.

Les séjours/ les transferts

Dans le cadre des vacances scolaires, il nous semble important que les jeunes puissent s'expérimenter dans différents milieux (ex : colonies, transferts, camps) afin de vivre un instant ordinaire de vie d'adolescent, de développer leurs capacités d'adaptation au changement et d'autonomie. Nous pouvons constater qu'au travers de ces temps, les jeunes établissent un rapport à l'adulte différent.

Ces différents temps donnent plus de crédibilité aux propos des adultes. Les adolescents/jeunes adultes s'autorisent plus à établir une relation de partage et de proximité hors contexte institutionnel et se montrent plus acteurs de leur quotidien (ils proposent, émettent des choix, définissent des priorités, s'investissent, font preuve de dynamisme). Ce contexte particulier nous permet d'évaluer naturellement leur évolution et leurs différents acquis.

AMENER LE JEUNE A COMPRENDRE ET S'APPROPRIER LES ENJEUX DE SON PROJET ET ETRE ACTEUR DE SES TEMPS LIBRES

Notre mission consiste à les soutenir au travers d'actions, d'activités, de leur projet scolaire et/ou professionnel à devenir, dans un avenir plus ou moins proche, des adultes à part entière, autonomes, responsables et réfléchis. Plusieurs axes de travail sont mis en place.

Le projet scolaire et/ou professionnel

Il se définit entre le jeune, la famille et l'équipe éducative. Le fonctionnement direct de cette mission s'articule au sein de la structure. Les professionnels veillent au suivi scolaire au quotidien :

Respect des horaires

Absences

Aide aux devoirs

Accompagnement dans la recherche de stages

Nous encourageons les familles à être actrices auprès de leur enfant en prenant, par exemple, des rendez-vous autour de la scolarité sans accompagnement. Les Educateurs coordonnent le lien entre l'établissement scolaire, la famille et le service, les employeurs. Leurs missions consistent à superviser l'évolution du projet scolaire et/ou professionnel de l'adolescent et accompagner sa mise en œuvre (déclinaison auprès du reste de l'Equipe, du jeune en accord avec la famille, les professionnels, etc...).

Il s'agit de favoriser une dynamique de réussite et/ou de revalorisation scolaire en proposant un travail de proximité avec les établissements scolaires : réunions parents/professeurs, entretien, L'objectif est de permettre au jeune de s'approprier son parcours scolaire, d'y trouver de l'intérêt afin de pouvoir s'ouvrir des perspectives valorisantes. Nous sommes conscients que l'investissement scolaire n'est pas une évidence en soi. Un jeune pris dans ses difficultés personnelles peut s'inscrire dans un processus d'échec scolaire. Il convient pour l'Equipe Educative de prendre en compte ses éléments et d'amener le jeune à se dégager de ses difficultés en lui proposant un accompagnement éducatif qui le resitue comme acteur de son parcours de vie. Charge aux professionnels de créer des conditions propices au travail scolaire telles un espace et cadre de travail adaptés, proposition d'une méthodologie de travail. En fonction de son orientation scolaire, l'adolescent sera amené à effectuer des stages en entreprise. L'Equipe peut en accord avec les parents et indépendamment du cadre scolaire, aménager avec la jeune une période de stage en entreprise afin de permettre une découverte du monde du travail. Ces stages feront l'objet de conventions avec les différents acteurs. La recherche de stage comme d'un employeur potentiel fera l'objet d'un accompagnement par l'Equipe et la Famille du jeune.

Le projet scolaire et /ou professionnel spécialisé

Il se définit autour des jeunes présentant des difficultés ou déficiences relevant d'établissements spécialisés, IME, Centre de Formation. Il est à rappeler qu'au fil des années nous avons accueilli des adolescents relevant de la MDPH pour déficience intellectuelle, difficultés psychiques voire psychiatriques, handicap physique). Actuellement, nous pouvons quantifier à une moyenne au cours de ces 5 dernières années de 40 % l'accueil de ce public. Ce cadre particulier mobilise une équipe pluridisciplinaire et la famille pour évaluer les capacités de l'adolescent et ainsi décliner avec le jeune l'orientation la mieux adaptée et intégrer un cursus évolutif viable, tant dans le cadre professionnel que personnel.

Autonomie – Responsabilisation – Accompagnement

Pour les jeunes accueillis sur le Pavillon, ils sont pleinement associés aux adultes pour la gestion de la maison (entretien, courses, repas, etc...) afin de leur permettre de s'approprier des repères, des méthodes et développer des compétences. Toutefois, pour une justesse dans la répartition des tâches, des tableaux de services seront réalisés avec eux. Chaque jeune pourra être source de propositions,

acteur dans la collectivité. Les Educateurs accompagnent les jeunes à expérimenter des actions individuelles ou collectives (ex : faire un repas seul, proposer un menu, aller faire des courses (alimentaires ou d'hygiène). Ces dernières sont des champs d'observations et d'évaluation de la capacité du jeune à gérer un budget, le temps, les besoins, les angoisses. Il est important également qu'ils aient accès à une vie d'adolescents ordinaire (activité de loisirs, repas avec leurs amis, nuitées). Pour ce faire, nous avons à notre disposition certaines possibilités dans la mesure du Respect de l'Autorité Parentale et des Jugements (cf. Actes Usuels).

Pour les jeunes accueillis sur le dispositif en semi-autonomie (appartement), la gestion du quotidien sera pleinement à leur charge et sans regard permanent adulte (leur scolarité, leurs courses, gestion de leur budget, entretien des locaux, relation avec l'environnement social, locatif, etc...). L'Equipe reste toutefois présente et veille sur cette expérimentation de vie, les implications que cela génère auprès du jeune (ex : organisation, gestions émotionnelles, etc.).

Suivi santé, collaboration avec l'infirmière de la Maison d'Enfants, prévention

Lors son accueil, l'adolescent n'est pas habitué à gérer sa santé. Il ne connaît que l'ADULTE qui a mené, décidé pour lui. L'équipe, dans le cadre de sa prise en charge quotidienne, accompagne le jeune à porter une réflexion autour de son parcours de santé, l'attention à y apporter, les actions à mener en fonction des symptômes.

Un travail de prévention est aussi mis en place ou proposé. En effet, les jeunes peuvent être amenés à rencontrer des difficultés liées à leurs fragilités ou leur manque de protection autour, par exemple, de la sexualité, des addictions. Nous proposons à chacun des espaces de paroles avec des professionnels. Nous travaillons en collaboration avec le Planning Familial de Coulommiers et le centre des addictologies de l'Hôpital de Meaux pour des interventions adaptées auprès des jeunes mais pour également avoir un interlocuteur direct. Cette démarche peut être anonyme mais elle peut être accompagnée par l'infirmière ou un professionnel de l'équipe à la demande de la jeune et/ou du service. Par la suite, nous encourageons la jeune à consulter, à poursuivre.

Nous restons vigilants dans le suivi médical tout en permettant à l'adolescent de s'autonomiser dans ce domaine.

La protection pour majeurs vulnérables

Certains grands adolescents et jeunes majeurs présentent une vulnérabilité qui peut avoir une incidence dans leur parcours d'adulte. Est alors travaillé avec eux le projet et l'acceptation d'instruire un dossier auprès du Tribunal des Tutelles afin de leur garantir une protection future.

Gestion d'un budget

Les adolescents, par leur parcours institutionnel, apprennent à établir un projet, une épargne. Les professionnels du service sont dans la continuité de ce travail : gérer toute sorte de budget (argent de poche, alimentation, vêture, hygiène) dans le but de les aider à se projeter dans un avenir d'adulte.

Dans le cadre du placement, les adolescents peuvent prétendre à de l'argent de poche. Toutefois, dans le cadre de la loi 2007, les familles ont un droit de regard sur toute la prise en charge de leur enfant. Les parents sont consultés. Certains souhaitent participer pleinement aux besoins de leur enfants, argent de poche et vêture. Ils évaluent les besoins et décident du montant de l'allocation financière mensuelle qu'ils souhaitent remettre à leur enfant. Ils sont informés qu'un tiers de l'argent de poche perçu par chacun des jeunes est capitalisé comme étant l'apprentissage de gestion, le restant étant dévolu à différents projets ou besoins du jeune. Nous les accompagnons à se créer un capital pour leur sortie du dispositif ou pour un projet plus conséquent tel qu'une inscription à un stage BAFA ou permis de conduire, premier logement.

Concernant les jeunes apprentis, ils perçoivent un salaire, donc ils n'ont pas accès à l'argent de poche et doivent participer à leurs besoins (vêture, hygiène, titre de transport, etc...). Un compte bancaire épargne et/ou courant est ouvert à toutes les jeunes avec l'accord des parents pour les mineurs. Il permet d'y

déposer leur partie « épargne ». L'Equipe veille à l'utilisation, la gestion de l'argent. Elle accompagne le jeune à déterminer ses priorités, ses plaisirs, à les réaliser. Toutefois, certains jeunes sont sous mandat de Curatelle ou Tutelle. La gestion se fait via le Délégué des Services Tutélaires nommés par le Tribunal des Tutelles. Il est déterminé alors en présence de l'Educateur en charge des suivis les réels besoins mensuels du jeune afin que le délégué puisse organiser avec ce dernier les budgets, les besoins, la faisabilité.

GARANTIR DES ESPACES DE PAROLE

Le SAAJM a pour vocation d'être un lieu de vie (pavillon et appartement) qui puisse offrir et garantir à l'Adolescent un cadre suffisamment sécurisant et étayant pour GRANDIR, DEVENIR ADULTE. Pour ce faire, les échanges, qu'ils soient formels ou non, sont nécessaires à la fois pour expérimenter et permettre à la parole de circuler, afin de répondre à des moments d'inquiétudes et d'interrogations mais aussi de prévenir voire de traiter des situations plus critiques telles des situations de violence. Cela reste le préalable à une tentative de compréhension ou d'ébauche éducative.

Ces espaces sont initiés à Trois niveaux :

Les éducateurs, étant donné leur proximité restent les interlocuteurs premiers de l'adolescent. Les espaces de paroles pourront s'initier à travers divers moments de la vie quotidienne comme les repas, activités, sorties mais aussi des temps formels.... Ces temps peuvent être un support à la reprise du dialogue autour d'un sujet ayant été conflictuel ou difficile pour le jeune. Ils peuvent permettre à l'adolescent d'évoquer ses difficultés personnelles ou liées à son accompagnement éducatif. Les Educateurs informeront le jeune de l'évolution de son projet, discutent des évènements liés aux différents aspects de sa vie mais aussi évoque avec lui sa problématique familiale afin d'ouvrir un espace de parole, lui permettre de prendre du recul et soutenir son évolution.

La Psychologue au sein du service s'inscrit autour de plusieurs missions permettant de garantir la prise en compte de la réalité psychique du jeune. Elle réalise des entretiens individuels auprès des jeunes, propose des ateliers thérapeutiques, des actions préventives individuelles ou groupales. Elle peut recevoir les parents ou la fratrie si cela est nécessaire dans la situation. Elle participe aux réunions d'équipes pluridisciplinaires et veille à garantir une harmonisation de la prise en charge du jeune. Elle travaille en partenariat avec les différents professionnels de la protection de l'enfance et de l'éducation nationale. Elle est garante du projet thérapeutique du jeune en coordonnant les parcours de soins thérapeutiques et orientent les jeunes vers des suivis psychologiques extérieurs (CMP, libéraux). Elle accompagne le jeune vers la sortie du dispositif dans son domaine de compétence.

Des espaces de Parole sont mis en place par l'Equipe Pluridisciplinaire (ateliers, réunions, livret de sortie). Ils ont pour but de permettre l'échange et la réflexion autour de la notion du « grandir, devenir adulte ».

L'équipe met en place des Réunions Jeunes pour tous, afin d'en faire un vrai temps d'échanges et d'apprentissage.

Faire valoir la parole au sein d'un groupe,

Les associer pleinement sur les questions de la gestion de la vie quotidienne,

Soulever des réflexions et ainsi favoriser la communication, la réflexion autour de l'avenir,

Permettre d'atténuer et de dépasser les situations de conflits, mais aussi de la prévenir.

Chaque participant peut évoquer le sujet de son choix, ce qui autorise la régulation entre tous.

Trois ateliers ont vu le jour en cette fin d'année 2023 avec comme objectif premier la participation de chacun en fonction de leurs projets.

L'Atelier prévention

L'atelier estime de soi

L'atelier espace vert

Un nouvel outil intitulé « livret de sortie » prenant en compte le bilan de ces deux premières années et répondant à un réel besoin pour les jeunes a vu le jour en cette fin d'année 2023. Ce nouveau moyen

d'expression et de participation se veut être le « fils rouge » de notre accompagnement. Pour les mineurs il sera une déclinaison pratico-pratique du DIPC et pour les majeurs un moyen de répondre aux objectifs posés lors de leur CJM.

LA PLACE DE LA FAMILLE

Le placement n'est que provisoire, l'objectif de tout placement dans la mesure du possible est le retour de l'enfant, l'adolescent dans sa famille naturelle.

Responsabiliser les parents dans leur autorité parentale

Le travail avec les familles constitue un élément important de la prise en charge éducative des adolescents. Nous avons conscience de plusieurs choses :

Le strict respect des droits de chacun.

Les liens enfants/parents sont fondamentaux, quelque soient les difficultés relationnelles.

L'adolescent a besoin de l'adhésion de ses parents à son projet éducatif pour pouvoir s'installer sur le service et bénéficier pleinement des outils éducatifs.

La nécessité de prendre en compte de l'ensemble de la famille pour travailler la problématique familiale.

L'Equipe travaille à informer les parents de la vie de leur enfant au sein du service tels que l'évolution du jeune, sa santé, sa scolarité, ses loisirs, ses besoins, etc....

Mais la priorité reste sur la pratique des droits parentaux en exerçant divers actes du quotidien tels que des autorisations parentales à signer, la vêtue, l'argent de poche, orientation scolaire, etc.... Toutes démarches requièrent leur aval et voire leur présence sur ces axes de travail, si cela est dans l'intérêt de l'Enfant.

Nous informons la famille pour toutes demandes émanant du dispositif éducatif mais aussi de l'environnement social du jeune (ex : nuitée chez un(e) ami(e)).

Nous accompagnons également le parent à reprendre une place auprès de son enfant et à l'impliquer dans son quotidien (ex : le penser, anticiper ses différents besoins, l'accompagnement scolaire, etc...). Les parents sont rencontrés très régulièrement pour faire le point sur leurs difficultés familiales, leur questionnement autour du projet de leur enfant, évaluer avec eux les besoins en accompagnement. Ils peuvent également contacter les Educateurs par téléphone pour toute demande ou information.

L'Equipe travaille aussi en étroite collaboration avec l'Espace Familles dans le cadre de l'accompagnement à l'exercice de la Fonction Parentale mais également aux Visites Médiatisées des jeunes de l'Etablissement. Les Educateurs travaillent avec les Parents à partir de leurs difficultés propres, de la problématique familiale sur leur rôle parental auprès de leur enfant confié à la Maison d'Enfants.

Associer les parents au projet au travers du contrat de séjour et du Document Individualisé de Prise en Charge : (loi 2002)

Le contrat de séjour et le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) permettent à chacun de trouver sa place, connaître ses champs d'actions. Le DIPC est établi chaque année et avalisé par signature par les différents intervenants. Il permet de travailler avec la famille la déclinaison du projet de son enfant. Les parents et le jeune peuvent verbaliser leurs objectifs, leurs souhaits sur les différents items concernant le travail à mener durant l'accueil, chacun prend des engagements pour le jeune.

Depuis 2023, nous expérimentons une nouvelle approche de cet outil. L'équipe est partie du constat que depuis trois ans les jeunes ne s'approprient pas le DIPC et par conséquence ne prend pas sens pour lui. La question s'est alors posée en équipe, de comment faire vivre le DIPC pour le jeune mineur et les professionnels sachant qu'il n'est réalisé qu'une fois par an et ranger dans le dossier du jeune jusqu'à l'année suivante ?

Pour cela, nous avons choisi d'intégrer pleinement la parole de l'enfant. En effet, le jeune a la possibilité systématiquement d'inscrire (à côté de la parole de l'adulte et par ses propres mots) les différents

éléments d'accord ou de désaccord quant à son accompagnement.

L'équipe pluridisciplinaire a constaté qu'une partie du DIPC « moyens/acteurs » ayant comme objectif premier de donner aux professionnels/jeunes, le détail (qui, fait quoi et comment ?) mais surtout les actions éducatives à la problématique posée seront étouffées.

L'équipe a souhaité travailler cette question et expérimenté jusqu'à l'été 2024 cette nouvelle approche et déclinaison du DIPC. La mise en place du guide/livret de sortie viendra compléter ce dispositif. Permettant ainsi d'inscrire les objectifs du jeune et d'évaluer de manière quotidienne, mensuel et trimestriel l'évolution de celui-ci. Un avenant au DIPC sera alors réalisé chaque année.

L'après-SAAJM, quel projet ?

« Extrait de LE PLACEMENT N'EST PAS UNE FIN EN SOI »

29 avril 2019 | Droit d'enfance, Page d'accueil.

L'esprit de la Loi en Protection de l'Enfance est d'accompagner parents et enfants pour que les relations dans la famille soient suffisamment « bonnes » pour que les enfants « grandissent » et puissent devenir des adultes en capacité de trouver une place et prendre leur rôle dans la société civile. Pour cela, les parents ont un devoir d'éducation qui s'appuie à la fois sur les besoins de l'enfant et sur la prise en compte de son développement à venir.

Ainsi, un placement n'est pas une fin en soi ; que ce soit le juge qui le décide ou la famille qui le demande, le but du placement est d'être temporaire, « un moment » dans la vie de la famille. La séparation doit être l'occasion d'accompagner l'enfant dans son développement et les parents dans leur expérience de la parentalité.

En effet, reprendre une vie ensemble, alors qu'il y a eu des conflits, parfois graves, des négligences éducatives, voire de la maltraitance ne peut s'envisager que lorsque l'enfant retrouve une place adaptée dans sa famille et que sa famille essaie de changer en profondeur pour éviter que, l'enfant revenant dans sa famille, les mêmes causes produisent les mêmes effets. »

L'objectif de tout enfant accueilli est le retour au sein de sa cellule familiale dans la mesure du possible. L'ensemble des intervenants de l'Institution s'efforce de travailler tout au long de l'accueil la relation enfant-parent, la problématique familiale. Mais parfois le retour en famille n'est pas forcément réalisable. Alors nous devons travailler autour d'une orientation possible. Cela est fonction du projet en cours de chacun (projet de vie, projet scolaire, etc...). En accord avec le jeune, la famille, et l'ASE nous recherchons une structure d'accueil le plus adapté à la situation. Nous travauillons régulièrement avec certains établissements pour les jeunes qui n'ont pas la possibilité d'un retour en famille en l'état et dont la majorité approche.

Malgré le travail mené au cours de l'accueil, certains jeunes n'ont pas de possibilité de retour au sein de leur famille naturelle et l'orientation vers d'autres dispositifs n'est pas réalisable dès leur majorité. Nous accueillons donc au sein du service « SAAJM », des jeunes en Contrat Jeunes Majeurs dans le cadre d'une poursuite d'accueil post-minorité sur notre service. Cet accompagnement est à la demande du jeune et soumis à un accord du Responsable territorial de protection de l'enfance (cf. loi du 8 juillet 2021 concernant la fin des sorties sèches de l'ASE).

En effet, on trouve actuellement trois cas de figures :

Jeunes qui n'ont pas la possibilité de retourner en Famille malgré le travail mené et dont les besoins éducatifs sont encore existants, la situation familiale ayant peu évoluée pour envisager un retour. Il convient alors de proposer un accompagnement à leurs projets tout en les responsabilisant en leur qualité d'adulte. En effet, ce statut leur confère une place différente du fait de leur âge.

Jeunes qui ont une pathologie trop importante pour envisager un retour en famille. L'étayage éducatif est une nécessité au travers d'un accompagnement visant à leur permettre à accéder à des structures ou organismes spécifiques tels que les établissements pour Adultes et les structures de soins.

Jeunes qui sont isolés sur le territoire. Ne sont pas uniquement concernés les Mineurs Non Accompagnés. Certains jeunes connaissent l'abandon parental ou bien ont le statut de Pupilles de l'Etat. D'autres sont dans le cadre d'une Délégation d'Autorité Parentale.

Ces accompagnements demandent de trouver le juste équilibre entre un quotidien en collectivité et une place Adulte du Jeune.

ORGANISATION

L'équipe

Au vu de la mutation du service, l'Equipe est composée comme suit :

1 chef de service 0.5 ETP

1 psychologue 0.4 ETP

7 Educateurs ETP

Garantir des espaces d'échange au sein de l'équipe éducative mais aussi des partenaires

L'accueil de 10 adolescents aux profils différents, problématiques variées et aux modalités d'accueil différentes nécessite une réflexion de l'ensemble de l'Equipe pour favoriser l'épanouissement, l'évolution individuels de chacun au sein d'un petit collectif pavillonnaire et des appartements.

Pour ce faire, nous avons à notre disposition plusieurs instances :

Réunion d'équipe

Réflexion d'équipe autour de la situation des jeunes, évolution et accompagnement,

Instance de décisions

Organisationnelle, préparation de différents rendez-vous, etc.

Réflexion autour d'une dynamique du quotidien

Réunion de synthèse

Tous les partenaires internes et externes à la Maison d'Enfants travaillent ensemble autour de la problématique familiale et individuelle du jeune afin de proposer un projet et une ligne conductrice commune, ceci dans le but d'établir un accompagnement de qualité.

Réunion de supervision/d'analyse des pratiques/régulation

Cette instance permet aux différents membres de l'Equipe Educative de réfléchir à sa pratique professionnelle, la notion d'équipe et le sens de nos actions mais aussi de développer des hypothèses, des axes de travail.

Rencontre avec l'Espace Famille dans le cadre du travail Accueil Ecoute Famille mais également de Visites Médiatisées

Nous avons la chance à l'établissement d'avoir un service dédié à l'accompagnement des familles. Certains de nos jeunes peuvent bénéficier de cette prise en charge soit dans le cadre d'une décision de justice (pour les visites médiatisées) soit sur le volontariat pour le travail de l'exercice parental. Les Educatrices échangent autour de leurs observations, nous transmettent des informations (et inversement) ce qui peut nous amener à explorer d'autres pistes de réflexions dans la prise en charge globale du jeune.

Orientation sur le service

Elle se décline en plusieurs temps : L'Equipe Educative qui a en charge le jeune se doit d'évaluer, d'identifier les besoins du jeune pour lequel le projet de cette orientation est envisagé. Il est important de s'assurer que le jeune pressenti puisse bénéficier d'un accompagnement adapté à son évolution. L'Equipe Internat et l'Equipe du Placement familial conduisent avec le jeune une réflexion autour de son placement et ses motifs, son acceptation et sa compréhension. Est ensuite décliné la mise en place de dispositifs nécessaire à sa bonne évolution au jeune (projet scolaire et/ou professionnel, un accès vers l'autonomie

tel que les activités sportives, un accès à la thérapie si nécessaire, etc.). Ce projet requiert l'accord de la famille et du jeune.

La présentation de la situation : le référent du jeune vient présenter la situation à l'Equipe du service. Ce moment est un lieu d'échange, de questionnement pour évaluer la faisabilité de cette orientation en termes d'accompagnement mais aussi pour déterminer les objectifs de l'accueil.

Procédure d'Admission et Accueil

Toute admission requiert l'adhésion du Jeune et de la Famille. En effet, nous avons pu nous apercevoir que le jeune qui n'adhérait pas à ce projet mettait en échec tout projet pensé avec lui ou le subissait.

Il est important que le jeune soit rassuré autour de cette nouvelle prise en charge, nouveau lieu d'accueil, nouvelle équipe.

Des temps de rencontres seront organisés avec l'équipe éducative. Ils ont pour but de faire connaissance, apprendre à se faire confiance, apporter des réponses, visiter le pavillon, repérer son espace.

Un temps de repas est proposé avec le jeune. Cet espace est propice à l'échange autour du quotidien, des souhaits du jeune, de ses centres d'intérêts, etc... nous devons lui exprimer un intérêt à sa venue.

Un calendrier de temps de découverte est proposé au jeune englobant soirées, nuits, week-ends, vacances. Ces périodes séquentielles familiarisent l'adolescent dans son éventuel futur environnement et encouragent les partages avec les Professionnels du quotidien et les autres adolescent(e)s.

Pour une première approche nous devons expliquer le fonctionnement du service, son règlement de façon succincte. Le règlement s'instaure par étape et de façon progressive avec des priorités. Nous devons montrer un intérêt à sa venue au travers des questionnements sur ses loisirs, ses études, ses attentes...

Un bilan sera effectué au terme des immersions. Les axes de travail autour du projet seront alors abordés.

Avant l'admission définitive, nous proposons un rendez-vous à la famille pour une prise de contact avec la nouvelle équipe éducative et une visite du nouveau lieu d'accueil du jeune. En effet, certains parents ont une image faussée du travail mené dans un service d'adolescents (liberté, pas de règles, etc..). Ce rendez-vous a pour but de les rassurer, ce qui permet au jeune de s'installer pleinement sur le service sans conflit de loyauté. Sera alors signé le Contrat de Séjour.

CONCLUSION

Actuellement, le service traverse une période de transition. La constitution de l'équipe s'est modifiée. En effet, l'effectif des assistants familiaux a pris fin courant 2022 et basculer vers un encadrement exclusivement éducatif avec la constitution d'une équipe de 7 éducateurs.

Au cours de l'exercice, nous allons décliner deux modalités d'accueil que sont l'accueil en pavillon (petit collectif de 5 jeunes) et l'accueil en appartement à développer pour 5 places.

Accueillir un jeune au SAAJM est un accompagnement éducatif que nous souhaitons possiblement évolutif. Les adolescents vont bénéficier d'une aide éducative autour de leur situation personnelle et familiale mais aussi d'un accompagnement à l'expérimentation, à l'autonomie au plus proche de la réalité (ex : apprentissage d'un quotidien, gestion de ses angoisses, le « retrouver seul face à soi-même », la prise de conscience d'un retour en famille très peu probable, etc...). Nous avons conscience que le service est l'ultime étape avant une sortie de la Maison d'Enfants, voire de l'Aide de Sociale à l'Enfance. Une de nos missions est de préparer au mieux les adolescents à une sortie des dispositifs en ayant travaillé autour de :

La problématique familiale ou personnelle

L'insertion scolaire et/ou professionnelle

L'ancre dans le tissu social,

La connaissance et accès aux droits communs, etc.).

Toutefois nous devrons être vigilants sur les accueils effectués au sein du service afin de préserver la qualité de l'accompagnement éducatif. A nous, de veiller à la bonne compréhension et acceptation de nos missions, de nos modalités de travail. Les demandes d'orientation par les équipes de la maison d'enfants devront clairement énoncer les réels objectifs et correspondre à une faisabilité d'accompagnement dans le respect de nos procédures. Charge auxdites équipes de travailler auprès du jeune ses objectifs et ses réelles attentes. En effet, nous savons que l'imaginaire des jeunes va induire de fait le fantasme de la liberté, du vivre seul sans règle, sans contrainte dans un appartement.

Au terme de chaque exercice annuel, nous devrons réaliser un bilan de notre action. Il permettra de

Visualiser les points forts et les écueils de notre accompagnement

Dégager des axes de travail pour l'année à venir

Améliorer notre accompagnement éducatif

Améliorer notre offre de service.